

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2016 À 20 HEURES 30

**N° 4 - 137 / 2016 : PROJET DE VALORISATION DU BIOGAZ DE LA STATION D'ÉPURATION
ALBI MADELEINE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

L'An Deux Mille Seize, le 6 Octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 6 octobre 2016 à 20 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Jacques ROYER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Claude LECOMTE), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Patrick BÉTEILLE), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Steve JACKSON), Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno CRUSEL (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir de Geneviève PEREZ), Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR (pouvoir de Blandine THUEL), Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membre suppléant présent votant : Madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir à Bruno CRUSEL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrick BÉTEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Laurence PUJOL, Christian CHAMAYOU, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel TRÉBOSC, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir à Thierry DUJFOUR), Stéphane BARDY, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 38

Votants : 45

**N° 4 - 137 / 2016 : PROJET DE VALORISATION DU BIOGAZ DE LA STATION
D'ÉPURATION ALBI MADELEINE : DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Pilote : Assainissement

Services concernés : Direction Générale des Services, Finances et Budget, Affaires juridiques,

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

La station d'épuration Albi-Madeleine est aujourd'hui équipée d'une cogénération de 55 kWe, sa puissance restituée est d'environ 45 kWe. La cogénération permet de valoriser un débit de 500 Nm³/j de biogaz, le reste est brûlé par la torchère.

La chaleur fournie par la cogénération suffit pour chauffer le digesteur en été. Lors d'arrêts de la cogénération, la consommation des chaudières pour le chauffage du digesteur est de 400 Nm³/j de biogaz, soit une puissance de chauffe de 108 kW.

Le bureau réuni le 16 juin 2006 a opté pour l'étude d'une solution comprenant :

- la valorisation totale du biogaz par injection sur le réseau GRDF de valorisation de la totalité du biogaz produit. Les recettes attendues sont de l'ordre de 236 000 euros bruts par an, dans l'hypothèse d'une production continue de 840 Nm³ de biogaz par jour. En tenant compte des charges d'exploitation et des frais de location annuelle à GRDF, les recettes nettes annuelles seraient de 126 000 euros, hors frais financiers dûs à l'investissement.
- le chauffage du digesteur par une pompe à chaleur d'une puissance électrique d'environ 40 kW pour fournir 150 kW thermiques à partir de la récupération des calories des eaux usées traitées avant rejet.

Une étude de faisabilité d'injection au réseau de distribution de gaz et de réservation des droits à injecter 50 Nm³/h de biométhane au réseau de distribution a été confiée à GRDF pour un montant de 10 000 euros.

Le résultat de cette étude a été remis mi-juillet 2016. Il confirme cette possibilité d'injection avec pour la pose du réseau de gaz jusqu'à la station Albi-Madeleine un montant de travaux estimé à 40 600 euros auxquels s'ajouteront 4 400 euros de travaux d'adaptation du site existant (portail + clôture interne).

La réalisation d'une unité de traitement du biogaz est indispensable avant de pouvoir injecter le biométhane sur le réseau.

Deux études vont être confiées :

- à un bureau d'études énergétiques pour :
 - affiner les quantités de méthane réellement produites par le digesteur et susceptibles de l'être à l'approche de la charge nominale de la station ;
 - dimensionner la pompe à chaleur (PAC) qui permettra de chauffer le digesteur à partir d'un échangeur de chaleur placé en sortie d'eaux traitées de station ;
- à un bureau d'études pour :
 - déterminer et dimensionner l'unité de traitement du biogaz produit (extraction du biométhane seul susceptible d'être injecté au réseau gaz) : étude de faisabilité
 - réaliser le programme de réalisation des ouvrages d'épuration du biogaz produit.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement serait donc de

Etudes	25 000,00 € HT
Travaux amenée réseau gaz et adaptations au site existant	45 000,00 € HT
Travaux de réalisation de l'unité de traitement du biogaz et de mise en œuvre de la PAC	1 200 000,00 € HT

Ce projet de valorisation du biogaz de la station d'épuration Albi Madeleine peut être subventionné par l'Etat, la Région Occitanie et l'ADEME qu'il s'agit de solliciter dès la phase études.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 portant création de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 8 juin 2016,

VU l'avis favorable des bureaux communautaires du 16 juin 2016 et du 22 septembre 2016,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et de l'ADEME, les subventions liées au projet de valorisation du biogaz de la station d'épuration Albi Madeleine pour un montant prévisionnel de 1 270 000 euros.

AUTORISE monsieur le président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 octobre 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

